

L'an deux mil dix-huit le 11 avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 3 avril, se sont réunis en mairie d'ANTOINGT, sous la Présidence de Mme Chantal ROUSSEL, Maire.

Conseillers présents : Chantal ROUSSEL, Emmanuel GONTHIER, Claude JACOB, Analio FIGUEIREDO, Tony CANO, Guy SOUILLER, Philippe TERRANOVA.

Conseillers absents : Lydia ESCLATINE, Nicolas BIERI.

Secrétaire de séance : Tony CANO

Délibération n°5 -Tarif de la redevance assainissement 2018

Madame le maire informe le Conseil municipal qu'il convient de fixer le tarif 2018 de la redevance assainissement, redevance prélevée avec la facturation eau potable de la Lyonnaise des Eaux. Elle comprend une part fixe à 9,60 € et une part variable qui s'élève à 0,63 € par mètre-cube d'eau consommé.

Les frais de fonctionnement de la station d'épuration et les travaux envisagés pour les prochaines années nécessitent de maintenir voire d'augmenter les ressources du budget annexe assainissement. La part variable ayant été augmentée en 2017, Madame le Maire propose de ne pas modifier les tarifs de la redevance assainissement en 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident de fixer, pour 2018, les tarifs de la redevance assainissement suivants :

- Prix au mètre-cube : 0,56 €
- Part fixe : 9,60 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Chantal ROUSSEL